

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 31 AOÛT 2023****DÉPARTEMENT****Haute-Garonne****Nombre de conseillers****En exercice 17****Présents 16****Procuration 1****Votants 17**

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un août à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 03/08/2023

Date d'affichage de la convocation : 21/08/2023

Date d'affichage de la délibération : 06 SEP. 2023

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Martine NOËL a donné procuration à Monsieur Didier CORTES.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2023-58 Sorties d'inventaire du patrimoine communal

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer une mise à jour de l'inventaire du patrimoine communal.

Certains biens sont obsolètes ou ne fonctionnent plus et ne peuvent être réparés. En application de la procédure comptable, il convient de les sortir de l'actif de la commune pour leur valeur nette comptable étant précisé qu'il s'agit d'opérations d'ordre non budgétaires effectuées par le Service de Gestion Comptable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à sortir de l'inventaire les biens pour mise à la réforme, annexés à la présente délibération.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

D'autoriser Monsieur le Maire à sortir de l'inventaire les biens suivants pour mise à la réforme,

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 01/09/2023

Le secrétaire de séance,
Didier CORTESLe Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
